



Evolution des tarifs de la médiathèque

DEL32_2026_09_28

En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, HEURTEBIZE Stanislas, LE RUYET Brigitte, CONAN Benjamin, BERTHAULT Tiffany, COEFFIC Sébastien, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MALRY Cécile, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : DE COUESBOUC Régis, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Régis DE COUESBOUC donne pouvoir à Carolyn DINASQUET, Florent DIARD donne pouvoir à Erika DU PRÉMORVAN, Sylvie AUGUEUX donne pouvoir à Jérôme LE DRÉAN, Laurent DUVAL donne pouvoir à Patrick LE GAL.

Le secrétariat a été assuré par : AVRY Laurent.

Rapporteur : Madame Carole HÉRON

↳ L'Adjointe au Maire informe l'assemblée :

Concernant les tarifs actuels de la médiathèque,

- l'offre découverte (3 mois) n'est plus proposée ;
- l'abonnement collectivités Languidic, dont l'objet n'est pas identifié, n'a jamais été utilisé ;
- les tarifs liés aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} rappel ne sont plus appliqués, ceux-ci étant désormais envoyés par courriel. Seuls les frais de gestion de 15 € sont maintenus en cas de transmission du dossier au Trésor Public ;
- le remboursement de 1 € pour un boîtier cd, dvd, dvd rom, ou magazine abîmé, cassé, perdu, n'est plus appliqué. Seul leur remplacement est désormais demandé.

↳ L'Adjointe au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal de valider la suppression des tarifs de la médiathèque comme détaillés ci-dessus.

↳ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu l'avis de la commission Culture – Communication – Numérique - Patrimoine en date du 17 septembre 2026 ;

↳ **APPROUVE** la suppression de l'offre découverte (3 mois).

↳ **APPROUVE** la suppression de l'abonnement collectivités Languidic.

↳ **APPROUVE** la suppression des tarifs liés aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} rappel.

↳ **APPROUVE** la suppression du paiement de 1 € pour un boîtier cd, dvd, dvd rom ou magazine abîmé, cassé, perdu.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

PJ : Fiche tarifs médiathèque

Fait à Languidic, le 30 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Laurent AVRY

Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN

